



CS-OL 28/06/2021

Procès-verbal de la réunion du CA du mardi 8 juin 2021

Le Conseil s'est tenu en présentiel dans les locaux de l'Arche grâce à Jean Claude que nous remercions vivement.

- **administrateurs présents** : Mireille Kishazy, Brigitte Lacombe, Olivier Labasse, Jean Claude Secchi, Charles Lacombe, Claude Saulgeot, Georges Davignon, Laurent Billet, Jacques Lelarge, Luc Corneloup. Le Conseil peut délibérer valablement (10/11) ; **excusée** : Nicole Barbier
- **adhérents présents** : Richard Serret, Claire Moreau, Jacques Herrgott

Pièces envoyées avec la convocation :

- Projet d'ordre du jour du CA du 01/06/2021
- PV du CA du 04/05/2021 (envoyé aux adhérents le 11/05/2021 (accord préalable du bureau)
- listes des dépôts de dossiers d'urbanisme au 25/05/2021
- Communiqué de presse N°21 du 02/06/2021
- Courrier à M. le Maire et au service urbanisme, objet « Coppet » DP Chiariglione n°07429920X0043.
- Projet de courrier (JL) à Mairie pour constructions annexes Pré aux Moines sans PC, DT, respect du PLU.

1) Approbation formelle du procès-verbal de la réunion du CA du 04/05/21 :

Le projet est approuvé à l'unanimité et sera mis en ligne rubrique « Conseils d'administration et Assemblées générales » sur <https://bienvivreaveyrier.org>

2) Compte Rendu des commissions permanentes :

Urbanisation, PC et DP. Claude a envoyé à tous les administrateurs la nouvelle liste « des dépôts de dossier d'urbanisme » datée du 25/05/2021, publiée sur le site de la mairie. A ce jour 13 dossiers nous interpellent :

- 1) Marion Treves, route de la Corniche : PC pour la construction d'une nouvelle villa : Refusé
- 2) Dossier Maison Fournier : Une demande de PC a été déposée le 11/05/2021 pour « extension et rénovation de la villa existante avec démolition partielle et piscine agrandie ». Ce projet d'un particulier remplace celui d'un promoteur avec réhausse de la maison (le non altius tollendi ayant été supprimé), contre laquelle BVV était intervenu (cf. vue depuis l'esplanade de la Mairie); évolution favorable à suivre.
- 3) SARL Bleu 1801, 91 route d'Annecy : demande PC pour « rénovation du restaurant », entre le quai de Chavoires et la voie verte // route. L'historique de la précédente construction du pétitionnaire (qui a défrayé la chronique médiatique et interpellé plusieurs associations avec sa villa) incite à la vigilance. Cette propriété se situe sur le quai de Chavoires après le garage à bateau municipal dont la restauration est projetée (Une rencontre sur place a été faite avec un représentant de la DDT ,un représentant de FNEet le Président de BVV). Le dossier, encore à l'instruction, n'est pas consultable.
- 4) Maison Wolf, 239 route de Menthon. Claude a rencontré M. Wolff, nouvel adhérent, qui lui a dressé l'historique des déboires qu'il subit dans la construction de sa villa depuis l'obtention d'un PC initial sous la mandature précédente ; il souhaite que son exemple soit connu et que l'acharnement dont il se sent victime ne se reproduise plus. La mairie a refusé le 16/02/2021 sa demande modificative du 02/10/2020.
- 5) SCI du Domaine du Château, 36 rue de la Voute : la demande de PC a été refusée le 29/04/2021 par la mairie au titre des articles UB 11 du PLU et R 111-27 du code de l'urbanisme et « *considérant que le projet est de nature à porter atteinte au Chateau de Fésigny immeuble inscrit aux Monuments historiques* »
- 6) 27 Route des Crozettes : Rehausse d'une villa + 5 logements : le PC a été refusé une 3ème fois par la mairie le 23/04/2021. Le 27 route des Crozettes se trouve en réalité route des tennis, il s'agit de la petite villa blanche située au bout des tennis sur un terrain de 1168m2
- 7) Maison dite « Coppet » de M. Chiariglione au 17 Route des Crozettes : ce qui ne devait être qu'une réhabilitation se révèle être un chantier extrêmement important, nécessitant pour le moins, à notre avis,

un dossier de PC et une acceptation (façade sur le Lac, véranda et toiture enlevées). Cette maison est classée comme « patrimoine bâti remarquable » (bâtiment traditionnel à conserver). Lettre envoyée par le Président et Claude au Maire le 15/05/2021 avec copies à l'architecte des Bâtiments de France, à Veyrier Patrimoine. Claude a rencontré le 21/05 Mme Meynet qui a accusé réception de la lettre et considère que la construction sera rénovée selon le dossier de DP. Elle ignorait que le mur de façade coté lac avait été abattu et a été stupéfaite devant nos photos (JL, CS, OL) qui apportaient la preuve d'un dérapage de grande ampleur et non conforme. La Mairie demandera des explications au pétitionnaire avant poursuite des travaux et dépose d'une demande de PC. Nouveau panneau affiché au 17 route des Crozettes sur lequel la mention DP ou PC a été omise ...

- 8) Maison du Crêt des Vignes (énorme trou) : La construction a été interrompue plus d'un an car il semble que la mairie avait interdit le passage de gros camions. Les travaux ont repris.
- 9) SCI du Mont Blanc, 23 route du Port : Il y a eu 2 PC accordés en 2015 et en 2019. Un nouveau PC modificatif a été accordé le 30/03/2021. Les 3 panneaux sont affichés
- 10) 27 Route de La Combe. DP. Brigitte suit les travaux qui ne sont pas commencés.
- 11) Terrain de Camping : rien de nouveau
- 12) Montpellaz : demander à Michel Meyer de poursuivre ses investigations.

13) Préparation d'un courrier à la Mairie lui demandant d'intervenir sur des constructions sans permis FALCY en 2020 et POUX en 2021 dans le lotissement du Pré au Moine. Le CA a décidé de reporter ce courrier, modifié, après les élections municipales prochaines. Une précédente intervention de BVV avait abouti, pour les mêmes motifs, au démontage d'un cabanon à l'auberge du lac et d'une annexe à l'Amandier.

Charles signale le problème de M. Rièvre qui subit toujours la construction d'un voisin à moins de 0,9m. de la limite de terrain. A examiner en détail.

3) Points d'étape des commissions prospectives :

31) Routes du haut :

Plusieurs réunions internes (MB, GD, OL, SR, NKS) ont eu lieu parallèlement à celles avec la mairie sur la base du rapport du CEREMA avec BVV et le collectif voies panoramiques : celle du 04/06/2021 a abouti à des mesures d'urgence dès cet été pour sécuriser les piétons: peinture d'un couloir piéton côté aval sur les routes du Mont-Veyrier et de la Corniche, renforcement de la signalétique 30 km/h. Deux autres phases seront programmées dans un cadre pluriannuel : elles consisteraient (phase 2) à remédier au problème de sécurité et de vitesse par la mise en place d'équipements légers (chicanes avec places de stationnement, ralentisseurs...) et (phase 3) réfection complète des routes du Mont Veyrier et de la Combe (traitement des eaux pluviale, arporage, électricité, enfouissement, enrobage chaussée...). La réhabilitation de la route de la Corniche est confirmée conjointement aux travaux d'enfouissement de la ligne EDF haute tension. (voir compte rendu OL réunion Mairie). La route de la Combe ne sera pas oubliée.

32) Route de la Tournette :

Recommandations BVV prises en compte sur le projet Longeray présenté par J.F. Nore: passages piétons, signalisation 30km:h repeinte et renforcée, trottoir ou passage piétons coté aval rétabli avec suppression du parking en épis, etc...

Suite à de nombreuses plaintes qui nous ont été communiquées, Olivier a demandé au Maire et à l'adjoint aux travaux le déplacement du container Vélonécy, implanté malencontreusement sur la place de la poste ; il gêne l'accès de la bibliothèque, occulte la vue sur le lac, le Château et la Visitation, supprime directement 5 places de stationnement et plus indirectement (transformation de la place en parking relais..) au détriment des habitants venant à la bibliothèque ou clients de la poste, de la pharmacie et du pôle médical ; il a proposé depuis plusieurs semaines de le positionner à l'angle supérieur du grand parking angle route du Port /route de la Tournette, bien visible du rond-point des Pérouzes (on y accède à pied par quelques marches) et de la voie verte. Il s'est par ailleurs opposé (comme les habitants de Vdl et les infirmières sous la mandature Maniglier, lors des travaux de la voie verte et le tollé qui s'en est suivi) à la mise en sens unique la route des Daudes qui obligeait les Veyrolains à faire plusieurs km de détours avec des croisements délicats (angles RD 909).

33) Commissions « Centre village » auxquelles participent 6 administrateurs et 6 autres adhérents:

- Présentation en diaporama par Luc Corneloup de l'avancement du dossier de propositions pour la traverse « Ecole, Presbytère, Villa du lac, Esplanade Mairie » autour de la sauvegarde (type Maison de Pays) du plus ancien bâtiment communal du centre bourg (1456), de l'aménagement du secteur lavoir, place des Enfants, rue de la Voûte.
- Propositions par Jacques Herrgott pour la traverse « Saint Alexis- place de la poste ». Pour la place qui pourrait devenir celle du marché : priorité aux services, aux piétons (pas de voiture), à la vue sur le lac.

Réaménagement de la voirie de la Tournette (trottoirs gagnés sur l'espace public mal employé ou inutilisé),
Une présentation plus aboutie (diaporama) est en cours de réalisation.

34) Terrain Chapel (ex parking Gibello) : à étudier avec notre adhérent (différend judiciaire en cours avec la mairie). Idem pour l'OAP de la maison Oberkampf.

4) Mobilités Grand Annecy, Grenelle

Le Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien a publié le 02 juin un communiqué de presse « mobilités dans le Grand Annecy : les vieux démons refont surface » ; le Président de BVV a obtenu une réunion avec la Présidente du Grand Annecy, à laquelle il se rendra avec 2 autres membres du Grenelle.

5) Réseau associatif

- Collecif « Sauvegarde du lac ». Moule Quagga : nous vous invitons à lire dans Lac et Reflets n° 124, l'article d'Alain Thomas « y'a-t-il un alien dans le lac ? pages 10 et 11.

- ALAE : Espace lac à Angon, grand projet immobilier qui mobilise les juristes d'ALAE pour éviter la privatisation à long terme de ce vaste espace public naturel pour sa transformation en aire de promotion commerciale et d'activités ludiques.... 3 recours judiciaires ont été engagés contre le bail (40 ans) délivré par la Maire de Talloires, le permis de construire d'un hôtel (ex longère en planche du camp Mac Janet). Trop lourd, le dossier va désormais être confié à un avocat dont les honoraires pourraient atteindre 3000€ par procédure (TA...). Le CA de BVV donne un accord de principe à son Président pour une participation aux frais sous une forme restant à préciser en fonction de l'agrément de BVV. (Participation directe, don?...). Pour plus d'info sur ce dossier, se reporter à l'article de Renée Chapuis-Nenny dans Lac et Reflets n°124 (pages 5et 6) distribué par Olivier.

6) Questions diverses :

- L'appel de cotisations 2021 a été envoyé le 28/03/2021 aux adhérents. Jean Claude a reçu à ce jour 67 retours de cotisations dont 10 nouveaux adhérents ; on décide d'envoyer par la poste l'appel de cotisation à tous les retardataires.

- Question de Charles :_des habitants de Menthon seraient, comme les veyrolains, inquiets de l'urbanisation de leur village et voudraient créer une association semblable à la nôtre. Rappelons que BVV est agréée sur cette commune dont le PLU a été fait régulièrement et auquel l'association a été invitée à participer comme PPA.

- AG ; la grande salle de la Veyrière étant indisponible avant l'été, l'AG aura lieu en septembre. Ce pourrait être l'occasion de présenter les contributions de nos commissions prospectives pour le village aux adhérents aux nouveaux élus, aux habitants.

Prochaine réunion du CA ouverte mardi 6 Juillet à 17H.30 à la salle Bon Accueil